

RAPPORT

AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

De la commission d'épuration chargée de l'examen du préavis n° 18-2013 concernant le projet d'Équipement << EU & EC >> aux Rasses

Rapporteur : Mme Arlette Gilliéron

Membres : Mme Cusin Sarah
Mme. Fanny Tinguely
M. Claude Mermod
M. Laurent Margot

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'épuration s'est réunie le lundi 3 juin 2013 à la salle Berta Bonnet afin de se prononcer sur le préavis susmentionné.

Nous remercions Monsieur Stéphane Guex, municipal de la commune, pour nous avoir donné les renseignements et les éléments nécessaires à notre analyse.

Après discussion, la commission a décidé d'accepter le préavis tel que présenté.

CONCLUSION

En conclusion et tenant compte de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le conseil communal de Bullet, sur proposition de la municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que ce projet a été porté à l'ordre du jour :

RAPPORT

AL CONSEIL COMMUNAL DE BULLE

Décide

De la commission d'épuration chargée de l'examen du préavis n° 18-2013 concernant le projet d'équipement << EU & EC >> aux Rasses

1. **D'accepter** le Projet d'Equipement << EU & EC >> aux Rasses
2. **D'accorder** un crédit de construction de Chf 162'000.--
3. **De financer** ce crédit par un emprunt bancaire;
4. **D'amortir** l'investissement de Chf 162'000.-- sur une période de 30 ans, à raison de Chf 5'400.-- par année, à partir du budget 2014 par le compte 465.3311, la première fois au du budget 2014.

Bullet le 3 juin 2013

Les membres

Le rapporteur

et. Gilliénon

CONCLUSION

En conclusion et tenant compte de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes

Le conseil communal de Bulle, sur proposition de la municipalité, entend le rapport de la commission et considère que ce projet a été porté à l'ordre du jour :